



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3937

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et le Ministère de la Culture pour l'attribution d'une subvention de 20 000 euros dans le cadre du label d'intérêt national pour l'exposition "L'Empereur Claude" et d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain de Lyon et le Ministère de la Culture pour l'attribution d'une subvention de 20 000 euros pour l'exposition "Bernar Venet, rétrospective 1959-2018"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/3937 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON ET LE MINISTERE DE LA CULTURE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 EUROS DANS LE CADRE DU LABEL D'INTERET NATIONAL POUR L'EXPOSITION "L'EMPEREUR CLAUDE" ET D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN DE LYON ET LE MINISTERE DE LA CULTURE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 EUROS POUR L'EXPOSITION "BERNAR VENET, RETROSPECTIVE 1959-2018" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

1. Pour le Musée des beaux-arts

Le Musée des beaux-arts présentera, du 1^{er} décembre 2018 au 4 mars 2019, une exposition intitulée « L'Empereur Claude ».

En 41 de notre ère, Claude fut proclamé empereur par la garde prétorienne après l'assassinat de Caligula. Un avènement inattendu pour cet homme d'âge mûr, que des troubles neurologiques avaient jusque-là écarté de toute prétention dynastique. Le regard porté sur son règne a longtemps pâti de l'image peu flatteuse transmise par la littérature et la sulfureuse renommée de ses épouses Messaline et Agrippine. Depuis peu cependant, les historiens restituent le portrait d'un empereur cultivé, à l'origine de réformes administratives efficaces pour le gouvernement de l'Empire romain. La vie et l'œuvre de l'empereur Claude seront retracées à travers près de deux cents œuvres.

Le parcours sera illustré de peintures d'histoire, de photographies de monuments claudiens à Rome et dans l'empire réalisées par un artiste contemporain, ainsi que d'extraits de films et de séries télévisées.

L'importance de cette exposition a permis au musée de déposer un dossier de candidature dans le cadre d'une exposition d'intérêt national. Ce label a été accordé sur la base d'objectifs prioritaires au regard de la politique culturelle menée en direction de tous les publics et au regard de la muséographie devant intégrer des contraintes de développement durable et de confort du visiteur.

Cette attribution du label d'intérêt national est accompagnée par l'octroi d'une subvention de 20 000 €

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions du partenariat entre le Ministère de la Culture et la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts lié à l'attribution de ce label.

2. Pour Le Musée d'art contemporain

Le Musée d'art contemporain présentera, du 20 septembre 2018 au 6 janvier 2019, l'exposition « Bernar Venet – rétrospective 1959/2018 ».

Cet ensemble inédit de plus de 170 œuvres, des premières performances, dessins, diagrammes, peintures jusqu'aux photographies, œuvres sonores, films et sculptures, retrace 59 années de création.

Par ailleurs, certaines œuvres monumentales seront exposées dans les espaces publics de Lyon (Presqu'île, Part-Dieu...).

L'œuvre protéiforme de Bernar Venet exige d'être appréhendée dans son intégralité afin d'en cerner l'ampleur, la complexité et la poésie.

L'importance de ce projet a permis d'obtenir l'octroi du label d'Intérêt National au regard de l'action culturelle menée en direction de tous les publics par le Musée d'art contemporain.

Cette attribution du label d'Intérêt National est accompagnée par une subvention de 20 000 € La convention, jointe au rapport, formalise les conditions du partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et le Ministère de la Culture lié à l'attribution de ce label.

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts / Musée d'art contemporain et le Ministère de la Culture sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à :

- signer lesdits documents ;
- solliciter la subvention de 20 000 euros octroyée par le Ministère de la Culture à l'exposition « L'Empereur Claude » ;
- solliciter la subvention de 20 000 euros octroyée par le Ministère de la Culture à l'exposition « Bernar Venet, rétrospective 1959-2018 ».

3. Les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2018 comme suit :

- pour le Musée des beaux-arts : programme SUPPORTBA, opération SUBVBA, nature 74718, fonction 322, chapitre 74 ;
- pour le Musée d'art contemporain : opération SUBCO, LC 50827, nature 74718 fonction 322, chapitre 74.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER